

Société ISWT 2.0

SIRET: 81285391900031

42 rue de Clichy, 75009 Paris



A Paris, le

A l'intention du service urbanisme,

OBJET : Déclaration préalable pour une installation photovoltaïque sur toiture

Suivi du dossier:

Madame, Monsieur,

Je vous invite à trouver ci-jointe une déclaration préalable de travaux pour une installation photovoltaïque sur toiture d'une surface totale de prévue sur le terrain sis :

Parcelle cadastrale:

m².

Afin d'éviter toute relance inutile, je vous serais gré de bien vouloir me retourner par courriel dès réception, le récépissé de dépôt de la déclaration préalable de travaux tamponné et signé, à l'adresse suivante, à utiliser pour toute correspondance concernant ce dossier:

Ce document nous est nécessaire pour connaître la date de début d'instruction de cette déclaration préalable ainsi que pour effectuer la demande de raccordement auprès de ENEDIS, gestionnaire du réseau public d'électricité.

Vous souhaitant bonne réception, je me tiens à votre disposition et à celle de vos services pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distingués.



Récépissé de dépôt d'une déclaration préalable¹

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable à des travaux ou aménagements non soumis à permis. Le délai d'instruction de votre dossier est d'UN MOIS et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.
- Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre déclaration, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois suivant le dépôt de votre déclaration, vous pourrez commencer les travaux ² après avoir :
 - affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt ;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : la décision de non-opposition n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers devant le tribunal administratif. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date de la déclaration préalable, l'autorité compétente peut la retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations
- ² Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès que la décision de non-opposition vous est acquise et doivent être différés : c'est le cas notamment des travaux de coupe et abattage d'arbres, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

Cadre réservé à la mairie	
Le projet ayant fait l'objet d'une déclaration n°	Cachet de la mairie :
déposée à la mairie le :	
par	
est autorisé à défaut de réponse de l'administration un mois après cette date ³ . Les travaux ou aménagements pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.	
³ Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.	

Délais et voies de recours : La décision de non-opposition peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la non-opposition (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

La décision de non-opposition est délivrée sous réserve du droit des tiers : Elle vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si la déclaration préalable respecte les règles d'urbanisme.

 $^{^{1}}$ Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique



Déclaration préalable



à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

 Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade). 	Dpt Commune Année N ⁰ de dossier
 Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage). Vous édifiez une clôture. 	La présente demande a été reçue à la mairie
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr	le Cachet de la mairie et signature du receveur Dossier transmis : a l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National
1 - Identité du déclarant ¹ Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux c	ou les <u>constructions</u> en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme
	s, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire "Autres demandeurs" Les ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de des taxes.
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsie	eur 🗆
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale	
Dénomination : ISWT 2.0	Raison sociale :
	31 Type de société (SA, SCI,) :S.A.S.U.
Représentant de la personne morale : Madame 🗖 💮 Monsie	ur ☑
. lean	n de la Provincia
Nom: Veall	Prénom :Rosado
	Prénom :Rosado
2 - Coordonnées du déclarant	
2 - Coordonnées du déclarant Adresse : Numéro :42 Voie : rue de Clichy	
2 - Coordonnées du déclarant Adresse : Numéro :42 Voie : rue de Clichy Lieu-dit : Loc	alité : Paris, 9ème arrondissement
2 - Coordonnées du déclarant Adresse : Numéro :42 Voie : rue de Clichy Lieu-dit : Loc Code postal : 7,5,0,0,9,BP:	alité :Paris, 9ème arrondissement
2 - Coordonnées du déclarant Adresse : Numéro :42 Voie : rue de Clichy Lieu-dit : Loc Code postal : 7,5,0,0,9 BP : Cedex : Cedex : Cedephone : Cedex : Cedephone : Cedex : Cedephone : Cedex : Cedephone : Cedephone : Cedex : Cedephone : Cedephon	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
2 - Coordonnées du déclarant Adresse : Numéro :42 Voie : rue de Clichy Lieu-dit : Loc Code postal : 7 5 0 0 9 BP : Cedex : Cedex : Cedephone : Cedex : Cedephone : Cedephon	alité :Paris, 9ème arrondissement
2 - Coordonnées du déclarant Adresse : Numéro :42 Voie : rue de Clichy Lieu-dit : Loc Code postal : 7 5 0 0 9 BP : Cedex : Cedex : Cedephone : Cedex : Cedephone : Cedephon	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale :
2 - Coordonnées du déclarant Adresse: Numéro: 42 Voie: rue de Clichy Lieu-dit: Loc Code postal: 7,5,0,0,9 BP: Cedex: Téléphone: Adresse électronique: Si le déclarant habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne Si vous souhaitez que les courriers de l'administration veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madai	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : autre que le(s) demandeur(s)² (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne,
2 - Coordonnées du déclarant Adresse: Numéro: 42 Voie: rue de Clichy Lieu-dit: Loc Code postal: 7,5,0,0,9 BP: Cedex: Téléphone: Madresse électronique: Si le déclarant habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne Si vous souhaitez que les courriers de l'administration veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madai Nom:	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : autre que le(s) demandeur(s)² (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, me
2 - Coordonnées du déclarant Adresse: Numéro: 42 Voie: rue de Clichy Lieu-dit: Loc Code postal: 7,5,0,0,9 BP: Cedex: Téléphone: Adresse électronique: Si le déclarant habite à l'étranger: Pays: 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne Si vous souhaitez que les courriers de l'administration veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madar Nom: OU raison sociale:	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : autre que le(s) demandeur(s)² (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, me
2 - Coordonnées du déclarant Adresse : Numéro :42 Voie : rue de Clichy Lieu-dit : Loc Code postal : 7,5,0,0,9 BP : Cedex : Cedex : Cedephone :	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : autre que le(s) demandeur(s)² (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, me
2 - Coordonnées du déclarant Adresse : Numéro :42 Voie : rue de Clichy Lieu-dit : Loc Code postal : 7,5,0,0,9 BP : Cedex : Cedex : Cedephone :	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : autre que le(s) demandeur(s)² (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, me Monsieur Personne morale Prénom :
2 - Coordonnées du déclarant Adresse: Numéro: 42 Voie: rue de Clichy Lieu-dit:	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : autre que le(s) demandeur(s)² (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, me Monsieur Personne morale Prénom :
2 - Coordonnées du déclarant Adresse: Numéro: 42 Voie: rue de Clichy Lieu-dit:	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : autre que le(s) demandeur(s)² (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, me
2 - Coordonnées du déclarant Adresse: Numéro: 42	alité : Paris, 9ème arrondissement indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale : autre que le(s) demandeur(s)² (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, me

Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

 $^{^2}$ J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée

Transmission par voie électronique :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception

3 - Le terrain			
es informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser orécisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.			
Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro : Voie :			
Lieu-dit :Localité :			
Code postal :			
Préfixe: Section: Numéro:			
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :			
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.			
4 - Le projet			
4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)			
☑ Nouvelle construction Type d'annexe créée : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin			
Autre (précisez):			
☐ Travaux sur une construction existante			
☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires			
Autre (précisez) : Installation de modules photovoltaïques sur toiture. Clôture			
Courte description de votre projet (facultatif) : Installation de modules photovoltaïques en intégration simplifiée au bâti pour une surface de m².			
Votre projet concerne : □ votre résidence principale □ votre résidence secondaire			
4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)			
Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :			
• la surface de plancher existante : • la surface de plancher créée :			
• la surface de plancher supprimée :			

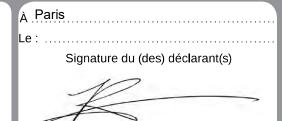
5- Informations pour l'application d'une législation connexe Indiquez si votre projet : déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.



Dans le cadre d'une saisine par voie papier, votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1- Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier.

Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2- Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R423-75 à R423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R.423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- $\bullet \ A \ l'adresse \ suivante : rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr \ \underline{ou} \ dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr \ \underline{ou} \ \underline{ou} \ dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr \ \underline{ou} \ dpd.da$
- Ou par courrier (avec une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

A l'attention du Délégué à la protection des données

SG/DAJ/AJAG1-2, 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

A l'attention du délégué à la protection des données ;

3 Place de Fontenov

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie totale du terrain (en m²) :

1 exemplaire par dossier



1) Pièce obligatoire pour tous les dossiers :

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la notice explicative jointe et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)⁴. Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2a) du code de l'urbanisme]. En outre, deux exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2 et DP3 doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A.431-9 du code de l'urbanisme].

Attention : toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] + 2 exemplaires supplémen-2) Pièces complémentaires à joindre selon la nature de votre projet : DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme] A 1 exemplaire par dossier fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante + 2 exemplaires supplémentaires (exemples : véranda, abri de jardin...) DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil 1 exemplaire par dossier du terrain [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme] + 2 exemplaires supplémentaires À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...) DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10a) du code de l'urbanisme] oxdotÀ fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..). 1 exemplaire par dossier Inutile pour un simple ravalement de façade. DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R. 431-36c) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.

3) Pièces à joindre si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :

(En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple ,pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public).

	DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
lacksquare	DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire original par dossier
	DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire original par dossier
✓	DP8-1 . Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

⁴ Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

4) Pièces complémentaires à joindre selon la situation de votre projet :

un im	tre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration Imeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmè emarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
	DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	DP11-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo rit en	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS o cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environneme	u des règles de gaba- entale :
	DP12-1. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R.171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
_	DP12-2. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
du do	tre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du pla ocument en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des perso nent existant :	nnes handicapées à un
	DP14. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
	DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
l'état deme	tre projet porte, dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), sur des travaux su des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers eure au sens des articles 524 et 525 du code civil : tre projet porte, dans un PSMV mis à l'étude, sur des travaux susceptibles de modifier les parti	attachés à perpétuelle
	DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacun des éléments ou parties faisant l'objet de travaux [Art. R .431-37 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	DP22. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un agrément :	
	DP23. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votı	re projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet é	quivalent :
	DP24. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
	re projet se situe dans une zone réglementée dans le cadre de travaux conduisant à la cré tation dans un immeuble existant :	éation de locaux à usage
	DP25. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

	Cadre rése	ervé à l a mair	ie du lieu c	lu projet
D P	Dpt	Commune	l L L L L L Année	Nº de dossier

1 Danasissa		4:			
	nts concernant les construc				
1.1 - Les lignes ci-des	sous doivent être renseignées, que	lle que soit la na	ature de la cons	truction	
Surface taxable créée de à usage de stationneme	e <u>créée</u> de la ou des construction(s), hormis es parcs de stationnement couverts faisant nt non situés dans la verticalité du bâti : 0 es locaux clos et couverts (2 bis) à usage d	l'objet d'une explo	itation commercial	le, ainsi que des locaux	colos et couverts (2bis) m²
Surface taxable démolie	de la (ou des) construction(s) 5 : θ				m²
	s constructions et tableau des sur	faces taxables	(1)		
1.2.1 - Création de l	ocaux destinés à l'habitation				
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
]	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	0	0	0	0
Locaux à usage d'habitation principale	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)	0	0	0	0
et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)	0	0	0	0
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	0	0	0	0
Locaux à usage d'habi	tation secondaire et leurs annexes (2)	0	0	0	0
couvert Pour la réalisation de	e) de l'habitation principale, créations es ces travaux, bénéficiez-vous d'un p oui, lequel ?			ite nabitation ou u	un garage clos et
Quelle est la surface taxable (1) existante?0m² Quel est le nombre de logements existants ? 0					
Quelle est la surface	taxable démolie? .0	.m²			
1.2.3 Création d'ab	ris de jardin, de pigeonniers et col	lombiers			
Quelle est la surface	taxable (1) créée ? 0	.m²			
1.3 – Autres éléme	nts créés soumis à la taxe d'aména	agement			
Nombre de places d	e stationnement non couvertes ou no	on closes (13) :	0		
Superficie du bassin	intérieur ou extérieur de la piscine, ci	réée par le proje	t : Q		m².
Superficie des panne	eaux photovoltaïques posés au sol : !	0			m².
1.4 – Redevance d'	archéologie préventive				
Votre projet affecte-t-il le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ? Oui ☐ Non ☑					

 $^{^{5}}$ Information à compléter uniquement si le projet de démolition s'accompagne d'un agrandissement

1.5 – Cas particuliers				
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des I	Risques naturels,			
technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☑				
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments histori	ques ?			
Oui ☐ Non ☑				
2- Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favora	ables			
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier			
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exor l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	nération prévue à			
F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dos- sier			
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéfic à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	ier de l'exonération prévue			
F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dos- sier			
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sir bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	nistre et que vous pensez			
F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dos- sier			
F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur certifiant, que les indemnités versées en	1 exemplaire par dos-			
réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	sier			
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'a code du patrimoine (14) :				
F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dos- sier			
3 - Autres renseignements				
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à t	aux zéro, si la collectivité a			
délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'imposition	s plus favorables)			
Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa l'adresse d'envoi des titres de perception	tion, merci de renseigner			
Nouvelle adresse : Numéro :Voie :				
Lieu-dit : Localité :				
Code postal : BP : Cedex :				
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale	e :			
Date				
Nom et Signature du déclarant				
Jean ROSADO				